

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT
Conseil Municipal
du 12 novembre 2018 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BRUNON Doriane, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : MAYOUD Martine.

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, PEYRARD Georges.

Pouvoir(s) :

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Monsieur Marcel MARSEGUERRA, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 066 : Recensement de la population 2019 - Recrutement de trois agents recenseurs

Le Conseil Municipal approuve le de 3 agents recenseurs pour le prochain recensement de la population sur notre territoire, en collaboration avec l'INSEE, qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 inclus.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 067 : Décision modificative du budget

Le Conseil Municipal donne son accord la décision modificative du budget n° 1.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 068 : Subvention au Téléthon

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 700 € à l'AFM TELETHON.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 069 : Subvention Amicale Laïque

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 000 € à l'AMICALE LAÏQUE.

Nombre de votants : 11

POUR : 7	CONTRE : 1	ABSTENTION : 3	NPPAV : 0
----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 070 : Participation repas des aînés

Le Conseil Municipal approuve les montants de participations proposés par le Conseil d'Administration du CCAS :

Habitants de 65 ans et +	Gratuité
Si conjoint de – de 65 ans	Participation de 19 € pour le conjoint
Accompagnateur d'un habitant seul	Participation de 26 €
CM de – 65 ans Membres CCAS de – 65 ans	Participation de 19 € pour l'élu + 19 € pour son conjoint
Officiels et Animation	Gratuité

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 071 : Classe de découverte - Ecole Publique

L'Ecole Publique a demandé une subvention pour leur projet pédagogique de classe découverte « radiophonique » du 3 au 7 juin 2019.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une participation à hauteur de 11 € par nuit et par enfant, sous réserve de la tenue de cette classe de découverte, et verser au vu du nombre réel d'élèves participants.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 072 : Sortie patrimoine - Ecole Publique

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge des frais correspondant à la sortie patrimoine de l'Ecole Publique qui s'élèvent à 323,50 € (Musée : 236,50 € - Transport : 87 €).

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 073 : Animation coin nature - Ecole Publique

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge des frais correspondant aux « Journées d'animation coin de nature » de l'Ecole Publique qui s'élèvent à 480 €.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 074 : Classe de découverte de l'Ecole Privée

L'Ecole Privée a demandé une subvention pour leur projet pédagogique de classe découverte « immersion en British Village » du 8 au 12 avril 2019.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une participation à hauteur de 11 € par nuit et par enfant, sous réserve de la tenue de cette classe de découverte, et verser au vu du nombre réel d'élèves participants.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 075 : Modification du règlement intérieur de la Bibliothèque municipale « L'île aux histoires »

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'article n° 4 du règlement intérieur de la Bibliothèque municipale « L'île aux histoires » concernant les horaires d'ouverture au public de la façon suivante :

- Lundi : Fermeture,
- Mardi : de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30,
- Mercredi : de 14h30 à 18h30,
- Jeudi : de 16h30 à 18h30,
- Vendredi : de 16h30 à 18h30,
- Samedi : de 09h00 à 12h00.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV :
-----------	------------	----------------	---------

Monsieur Michel ROUX, Adjoint rappelle que Madame Elisabeth BOMBARDIERI est en arrêt depuis février 2018 avec période de temps partiel thérapeutique.

La bibliothèque municipale a été tenue par les bénévoles durant une période.

Afin de ne pas perdre le label de « bibliothèque pilote », Monsieur Thibaud PLAGNAT a été recruté pour pallier cette absence depuis le 29 octobre dernier, pour une période de 2 mois.

Délibération n° 2018 076 : Annonay Rhône Agglo : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Montant de l'attribution de compensation pour l'exercice 2018, l'exercice 2019, l'exercice 2020, et suivants

Le Conseil Municipal approuve le montant de l'attribution de compensation tel qu'il a été fixé pour la commune de Saint Marcel-Lès-Annonay par délibération n° 278 en date du 25 septembre 2018 d'Annonay Rhône Agglo, pour l'exercice 2018, pour l'exercice 2019, pour l'exercice 2020 et les exercices suivants.

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le15/11/2018, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

